

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
REUNION DES 25 ET 26 NOVEMBRE**

N° 2010/O2/065

**REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. JEAN-CHRISTOPHE
ANGELINI
GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Devenir du Centre d'Archéologie sous-marine de Lecci.

Monsieur le Conseiller,

La commune de Lecci dispose d'un équipement flambant neuf qui a été réalisé à l'instigation de l'ARSEC, association locale, sur les conseils, semble-t-il peu avisés, d'Hélène Bernard, anciennement en charge de la Corse pour le compte du DRASSM.

Cet équipement est une coquille vide, dans la mesure où sa vocation définitive n'a jamais été véritablement arrêtée. Il s'agissait vaguement d'en faire une structure au service de de l'archéologie sous-marine, c'est à dire un lieu de travail pour des chercheurs ; un lieu de stockage et un lieu avec une ouverture vers le monde scolaire.

Il se trouve que le lieu est assez isolé et géographiquement peu intéressant. On ne peut réellement attirer les chercheurs de Saint-Florent, d'Ajaccio ou d'ailleurs ; il ne peut véritablement intéresser que ceux qui se trouvent dans la zone.

Pour ce qui relève de la conservation, légalement la dévolution des objets est centralisée sur le Centre de Conservation et d'Etudes de Sartène. Mariana est également un point possible à venir, encore que le DRASSM ne semble pas vouloir s'y engager de manière significative.

Faire venir les scolaires pose déjà la question de leur acheminement, en ce lieu isolé et aujourd'hui sans vie... Si un projet prend corps, pour ce qui concerne la médiation, il faudra qu'elle puisse s'effectuer en lien avec les deux Conseils Généraux, pour que des bus puissent être affrétés par leurs soins.

A terme, il ressort qu'il n'y a pas d'équipes pour investir le centre de Lecci, pas de personnel, pas de dépôt de collections, pas de scolaires.

C'est pourquoi, nous préconisons de présenter en janvier à l'Assemblée un dispositif global pour développer l'archéologie en Corse, dans le cadre plus général de nos perspectives culturelles et patrimoniales.

Ainsi, dans le cadre de la création d'un pôle d'archéologie préventive par la CTC, et qui pourrait avoir également une activité en matière d'archéologie programmée, une réflexion sera rapidement menée pour que l'activité du centre de Lecci soit considérée comme partie prenante de celle de ce pôle, notamment en matière d'archéologie sous-marine, et à ce titre la CTC pourrait s'engager dans le fonctionnement du centre de Lecci

Plus largement, le centre de Lecci doit avoir une activité coordonnée avec celle du CCE de Sartène, spécialisé dans le traitement du matériel archéologique sous-marin. Un rapport d'étude du ministère de la Culture en faisait la recommandation.

Je vous remercie.